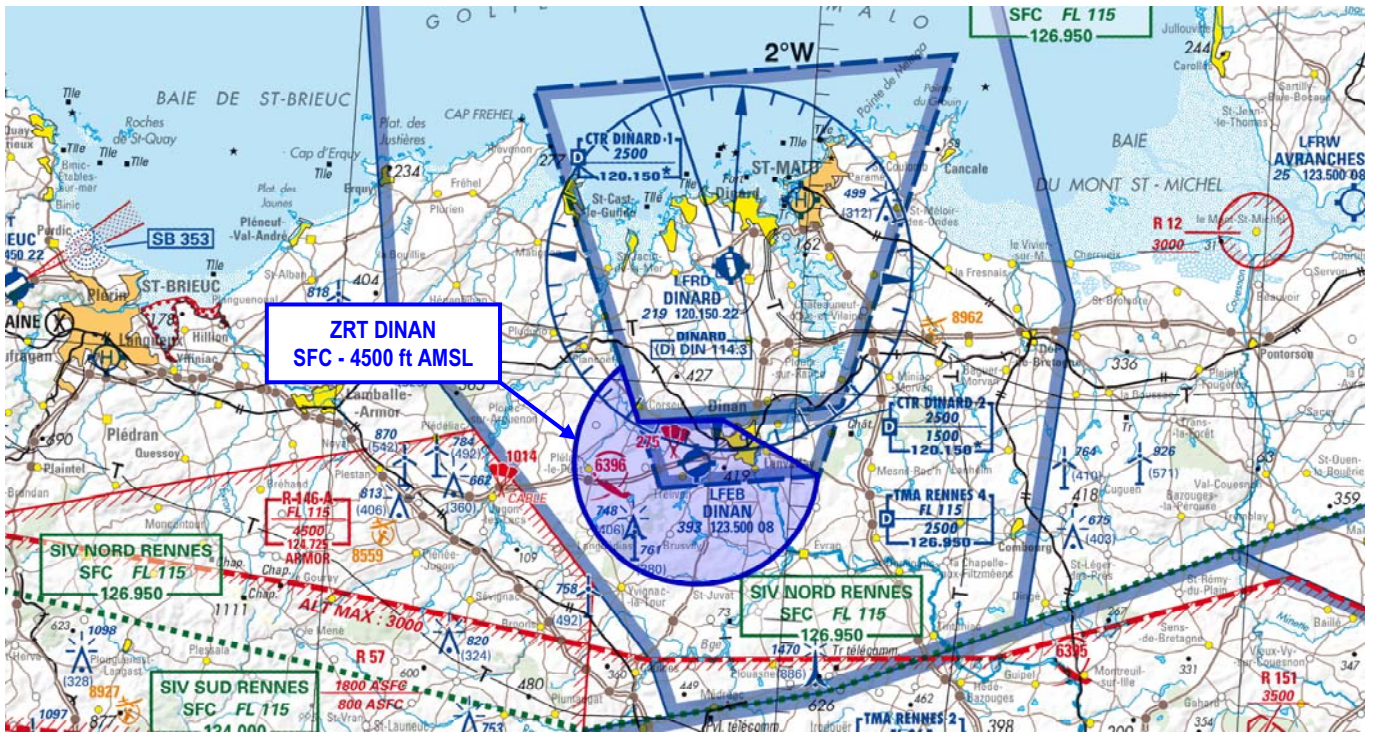


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour une manifestation aérienne sur l'aérodrome de Dinan Trélivan.

En vigueur : Les 16 et 17 septembre 2023.

Lieu : ENR - FIR Brest LFRR – AD Dinan Trélivan LFEB



Extrait carte OACI 1/500 000 IGN – Édition 2023

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec parachutage, voltige et aéromodélisme.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Samedi 16 : 1000 - 1600
Dimanche 17 : 1100 - 1700

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Dinard TWR : 120.150 MHz
Rennes APP/INFO : 126.950 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAM / CAG contournement obligatoire sauf pour :

- Aéronefs participant à la manifestation aérienne,
- Aéronefs ayant reçu un accord de l'organisateur Aéroclub de Dinan par PPR 48H à l'avance (Tél 02 96 39 00 25),
- Aéronefs IFR à l'arrivée ou au départ de l'aérodrome de Dinard Pleurtuit Saint-Malo (LFRD),
- Aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire, après annonce du vol sur DINAN A/A (123.500 MHz).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Rennes INFO

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°30'36" N - 002°11'30" W

48°28'14" N - 002°10'09" W

48°28'32" N - 002°04'37" W

48°26'23" N - 001°58'11" W

Arc horaire de 5.30 NM de rayon centré sur

48°26'36" N - 002°06'12" W

48°30'36" N - 002°11'30" W

Limites verticales

SFC/4500ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque la ZRT est active :

- ◆ Les activités AEM N°8971 Dinan AD et voltige N°6396 Plélan-le-Petit sont suspendues,
- ◆ L'activité de parachutage N°275 Dinan Trélivan AD est maintenue.